

DIAL 2959

URUGUAY - Coopératives de logement : les sans-terre urbains

Raúl Zibechi

lundi 1er octobre 2007, mis en ligne par [Dial](#), [Raúl Zibechi](#)

En Uruguay, les coopératives de logement par aide mutuelle se sont imposées dans le cadre de la négociation pour la terre de façon semblable au mouvement brésilien des paysans sans terre [1]. De gouvernement en gouvernement, les acquis des coopératives sont remis en question. Traduction publiée par le Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine ([RISAL](#)), le 21 septembre.

Après presque quatre décennies de luttes pour la terre urbaine et pour la construction de leurs maisons, les coopératives de logement par aide mutuelle sont en conflit avec le gouvernement progressiste du président uruguayen Tabaré Vazquez, parce qu'il criminalise les occupations et dresse des obstacles à l'octroi de prêts.

« Nous sommes face à des gens qui savent gouverner et qui savent comment s'y prendre avec les associations », affirme le secrétaire général de la Fédération de coopératives de logement par aide mutuelle (FUCVAM, *Federación de Cooperativas de Vivienda por Ayuda Mutua*), Daniel de Souza. Pour cette organisation née en 1970, dans une période de croissance des mouvements sociaux uruguayens, ce qui est train de se passer sous un gouvernement de gauche leur semble déconcertant : « Ce n'est pas une question spontanée. Ces gouvernants ne sont pas nouveaux, ceux qui sont au ministère du logement gouvernement Montevideo depuis près de vingt ans. »

Les dirigeants de la FUCVAM considèrent qu'ils devront s'efforcer, au cours des prochains mois, de contrer les nouvelles lois et réglementations qu'ils considèrent comme un « recul au niveau légal » car, dans le cas contraire, les conquêtes du mouvement social seront en péril. En juin, la Justice a condamné à de la prison cinq membres de coopératives pour avoir occupé un terrain à Punta del Este [2], ce qui est peut être un signe avant-coureur de la nouvelle attitude du gouvernement.

Histoire : 500 coopératives, 22 000 familles

Les presque 500 coopératives de logement regroupées au sein de la FUCVAM sont le résultat de trois grandes vagues de lutte pour la terre qui se sont traduites par la construction d'un peu plus de 20 000 logements. Entre 1970 et 1972, plus de 40% des ressources publiques pour le logement étaient destinées au financement des coopératives. La fédération fut créée le 24 mai 1970 à l'inauguration de la première coopérative, dans la petite localité d'Isla Mala dans l'intérieur du pays. A l'époque, de nombreuses coopératives furent créées par des syndicats qui construisaient des complexes d'habitations qui, dans certains cas, ont dépassé les 800 habitations. Environ 150 coopératives naquirent à l'époque et la FUCVAM s'étendit à tout le pays.

Le second bond en avant du mouvement eut lieu en 1989. C'était une année électorale et la pression pour le logement avait été retardée par la dictature (1973-1985), au point qu'au début de cette décennie, les installations urbaines illégales se sont multipliées. Y vivaient sans emploi et immigrants ruraux. En juillet

de cette année-là, après une assemblée massive, quatre coopératives occupèrent trois terrains. En novembre, Tabaré Vazquez gagna les élections à Montevideo [3] et créa un 'répertoire de terres' publiques qui commencèrent à être négociées avec le mouvement des coopératives.

Dans les années suivantes, environ 250 coopératives accédèrent à la terre et beaucoup commencèrent la construction de logements au cours d'une décennie pleine de mobilisations, notamment les occupations des ministères de l'habitat et de l'économie. A l'époque, environ 2 000 familles appartenant à quelque 30 coopératives construisirent.

Les occupations de 1989 furent ressenties comme un tournant par les membres du mouvement. « L'occupation de terres était jusqu'alors un phénomène essentiellement spontané », qui se développait avec un « profil bas, avec peu de visibilité, en évitant la notoriété du fait 'illégal' [4]. La FUCVAM opta alors pour le chemin inverse : il fallait occuper pour se rendre visible. D'une certaine manière, la culture 'ouvrière' à l'origine du mouvement coopérativiste commençait à se fusionner avec les mesures que les mouvements de nouveau type commençaient à mettre en œuvre en Amérique latine ». C'est à cette époque qu'ils décidèrent de se considérer comme « les sans-terre urbains ».

La troisième vague eut lieu l'an passé, sous l'actuel gouvernement. La création d'une centaine de groupes coopératifs de lutte pour la terre refléta la pression pour le logement, après une décennie d'ajustement structurel et la crise de 2002. Pour débloquer la situation, ils décidèrent d'occuper en octobre 2006 un terrain de l'entreprise publique des chemins de fer abandonné depuis 40 ans. Ils obtinrent 20 terrains au cours des négociations. 40 coopératives s'y installèrent.

« Il y a encore 30 coopératives sans terre », dit-on à la fédération. En presque 40 ans, le mouvement a construit des logements pour 22 000 familles, tandis que 4 000 attendent d'avoir accès à des terres pour commencer les formalités.

Les occupants en prison

En avril, le Parlement a approuvé une loi qui établit des peines de prison de trois mois à quatre ans pour ceux qui occupent des terres. La surprise est que tout le *Frente Amplio* a appuyé la nouvelle loi malgré l'opposition du ministre du logement, Mariano Arana, à la décision des députés de la majorité.

A la FUCVAM, on est disposé à défier la loi. Le 28 juillet, en compagnie de travailleurs ruraux (les coupeurs de canne à sucre du Nord) qui occupent un terrain de 32 hectares, ils ont réalisé une action à Montevideo et une marche jusqu'au palais de gouvernement. Ils rejettent la loi qui, selon eux, « criminalise » les occupations. De Souza, le secrétaire général, a annoncé qu'en septembre commenceront les occupations, qui se feront « de manière organisée », « non anarchique ». D'autres dirigeants ont affirmé pour leur part que le gouvernement cherche à « criminaliser la protestation, la capacité de mobilisation des secteurs populaires qui sont, en dernière instance, la seule garantie de faire une quelconque transformation de cette structure si injuste de la richesse ».

Le problème de fond cependant ne semble pas être la loi, mais plutôt le modèle économique. La FUCVAM affirme que sur les 14 000 logements promis par le gouvernement, seuls trois mille seront construits par an au cours de ces cinq années de gouvernement. Si l'on ne change pas le modèle, « l'émigration rurale vers les villes va se poursuivre. Quand ils arrivent ici, ils n'ont pas de travail et sont doublement expulsés vers la périphérie », affirment les coopérativistes.

Problèmes avec le gouvernement progressiste

Le ministère du logement a élaboré un règlement de coopératives qui a été l'objet de dures critiques de la fédération. L'objectif du ministère est de mettre de l'ordre et d'améliorer le système d'accès au crédit et, ainsi, de pouvoir planifier dans de meilleures conditions l'usage adéquat des ressources. Le nouveau règlement établit que les coopératives de logement pourront solliciter un financement de l'État uniquement à l'occasion des appels à présenter des projets coopératifs qui auront lieu une fois par an.

Selon l'architecte Benjamin Nahoum, conseiller de la FUCVAM, le nouveau règlement « peut être un obstacle sérieux au développement du système coopératif » [5]. « Le résultat final est pervers », parce qu'une coopérative investit au minimum deux ou trois ans dans tout le processus. Par conséquent, « elle ne peut être sujette à gagner ou perdre un concours », dont elle ne connaît pas les bases au début du processus. « Il semble qu'on ne prenne pas en compte le fait que, conclut Nahoum, une fois qu'un groupe se forme, obtient le terrain et que l'organisation travaille sur le projet, il doit être sûr qu'à un certain moment, le programme va se concrétiser. Parce que sinon, personne ne va se sentir stimulé à prendre cette voie. C'est cela que l'on cherche ? Espérons que non ».

Les relations entre les coopérativistes et le ministère du logement ne sont pas bonnes, mais elles tendent à empirer. La droite fait pression au parlement. Les critiques de la FUCVAM pointent la politique globale du gouvernement. Ils sentent que la question du logement ne fait pas partie des priorités du gouvernement.

« Quel hasard que nous n'ayons jamais eu de problème avec le 'répertoire de terres' et qu'en deux ans de gouvernement de gauche, nous ayons dû occuper pour pouvoir avoir des terres », signale De Souza. Depuis 1989, ils ne faisaient plus d'occupations. Mais, ils sentent qu'avec la nouvelle législation, ils ne pourront pas organiser d'occupation et que l'accès aux prêts pour la construction sera chaque fois plus lent.

Les 15 et 16 septembre, la FUCVAM réalisera une assemblée nationale au cours de laquelle elle devra définir les prochaines actions. Le plus probable, estiment les dirigeants, est qu'elle adopte un programme de mobilisations parce qu'un changement serait en train de s'opérer à la base.

Il y a une forte similarité avec ce qui se passe dans d'autres pays à la tête desquels on trouve des gouvernements progressistes, comme par exemple la relation entre le Mouvement des Sans terre du Brésil et le gouvernement de Lula. Les critiques contre le gouvernement de Tabaré Vazquez sont formulées aujourd'hui à voix haute. « Ils font comme s'ils dialoguaient, mais ils n'écoutent pas, ils ne cèdent rien », conclut De Souza.

Un mouvement urbain différent

Le mouvement pour la construction de logements sous la forme coopérative et par aide mutuelle est une modalité par laquelle un groupe de familles (entre 10 et 200) constituent des groupes associés qui fonctionnent de manière démocratique. Ils luttent pour la terre, l'occupent ou l'achètent grâce au financement public ou d'ONG, et construisent ensuite leurs logements grâce à l'effort familial.

Ils passent par quatre étapes : obtenir la reconnaissance légale, choisir une institution de conseil technique, obtenir la terre et avoir le prêt pour construire. Hommes et femmes travaillent sur un pied d'égalité dans la construction des logements en apportant tous le même nombre d'heures de travail, gèrent le processus de conception et de construction, passent par l'assemblée pour prendre des résolutions, et administrent ensuite le complexe d'habitations. Le propriétaire des logements est la coopérative, les familles ont un droit d'usage mais ne peuvent pas vendre les logements sans l'autorisation du collectif.

Les coopérativistes construisent tous les logements sans savoir qui occupera chacun d'entre eux. Un tirage au sort est organisé le jour de l'inauguration et chaque famille occupe celui qui lui est attribué. La participation des femmes à toutes les étapes, la construction notamment, marque une différence avec d'autres mouvements sociaux. La FUCVAM a en plus une école de formation et une usine qui fournit des matériaux aux coopératives. La participation égalitaire aux travaux, l'assistance aux assemblées et la contribution économique sont obligatoires pour tous les associés.

Les quartiers coopérativistes se trouvent en majorité à la périphérie des villes. De nombreux groupes de coopératives disposent de garderies pour les enfants, de cliniques et de locaux commerciaux autogérés par les propres habitants. Le mouvement a en plus 22 bibliothèques et 17 gymnases dans les quartiers de Montevideo. Les règlements de chaque coopérative sont discutés durant une longue période en assemblée.

Ressources bibliographiques

Gustavo González y Javier Vidal, *A la luz del día*, FUCVAM, 2004.

FUCVAM, *Génesis. Análisis sobre el protagonismo social y político de Fucvam*, Montevideo, 2006.

FUCVAM, *Cooperativismo de viviendas por ayuda mutua*, Montevideo, 1999.

El Solidario, périodico de FUCVAM.

Page web : www.fucvam.org.uy.

- **Dial** - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2959.

- Traduction de l'espagnol par Frédéric Lévêque, pour le Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine ([RISAL](http://risal.collectifs.net)). Traduction revue par Dial à partir du texte original en espagnol.

- Source (français) : [RISAL](http://risal.collectifs.net), 21 septembre 2007.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, le traducteur, l'une des sources françaises (le [RISAL](http://risal.collectifs.net) - <http://risal.collectifs.net> ou Dial - <http://enligne.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Voir, du même auteur, DIAL 2901 - « [BRÉSIL - Pour les paysans sans terre, l'acquisition de terres n'est qu'une étape de la lutte](#) ».

[2] Une station balnéaire - note RISAL.

[3] Capitale de l'Uruguay - note RISAL.

[4] Gustavo González & Javier Vidal, *op. cit.*, p. 51.

[5] *El Solidario*, n° 85, août 2007.